

Communiqué de presse du 27 mars 2020

Les mesures exceptionnelles prises par les Centres de Gestion pour garantir les inscriptions au concours d'attaché dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

Les circonstances sanitaires exceptionnelles que connaît notre pays ont amené les Centres de Gestion organisateurs du prochain concours d'attaché territorial à adapter le calendrier national de cette opération : ainsi, **la période d'inscription a été étendue d'un mois, soit jusqu'au 27 mai 2020, au lieu du 29 avril initialement prévu.**

La date limite de dépôt est fixée au 4 juin 2020, permettant ainsi aux services concours de procéder à l'instruction des dossiers et à la convocation des candidats admis à concourir dans un délai compatible avec le maintien des épreuves écrites au 19 novembre 2020.

Cependant, selon les dispositions de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et du décret n°2020-293 du 23 mars 2020, les Centres organisateurs se réservent la possibilité, en fonction de la situation sanitaire, de décaler la date de dépôt des dossiers et de faire toute information correspondante.

Par ailleurs, il apparaît que les incertitudes liées à l'activité actuelle et future des services postaux, publics et privés, risquent de contrarier l'efficacité de cette première mesure si les candidats ne pouvaient adresser par courrier leur dossier au CDG organisateur, alors que de nombreux règlements de concours n'ouvrent pas à ce jour la possibilité d'un renvoi par voie électronique.

Dès lors, dans le souci de garantir l'égalité de traitement des candidats sur l'ensemble du territoire, les Centres de Gestion organisateurs ne disposant pas d'un logiciel de dépôt direct des dossiers d'inscription sur un espace sécurisé, ont décidé, de manière exceptionnelle, **d'ouvrir la possibilité pour les candidats au concours d'attaché, d'envoyer leurs dossiers d'inscription auprès du Centre organisateur par messagerie électronique.**

Ces mesures tendent à simplifier et sécuriser les démarches individuelles des candidats.

L'ensemble des Centres de Gestion organisateurs aviseront les candidats de ces mesures sur leurs sites respectifs.

Contact presse :

Alexis BOUCHER
Juriste-Chargé de mission
01 53 30 09 99

alexis.boucher@fncdg.com